

Arrêté n°43 : Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Madame GABALY Owena pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

ARRÊTÉ

N° : 2020-40
Émis le : 07 JAN 2020
Fait à Nanterre le : 07 JAN 2020
Valable : 07 JAN 2020

FINANÇES

Arrêté de réaffectation au profit de la municipalité de Madame GABALY Duesse pour le fonctionnement de la région de vacances d'AQUALAC

Le Président de l'eau d'été,

- Vu la décision du 22 juin 2019 N°2019-114 portant réaffectation d'une région de vacances à la zone aquatique AQUALAC,
- Vu l'arrêté du 18 juin 2019 N°2019-18 portant nomination de Madame Antoinette G. P.E.L. Duesse, élue en qualité de présidente titulaire de la région de vacances d'AQUALAC, en vertu des Juges BOURGESS et TISSIER-REQUIRY et Madame Duesse CACCIATORE épouse TISSIER, mandataires suppléants,
- Vu la SUBANDESS relative au RPT2019 en date du 14 février 2020,
- Vu l'avis conforme du comité public assigné, en date du 10 mars 2020,
- Vu l'avis conforme des mandataires suppléants en date du 20 juin 2020,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement d'urgence et la nécessité de compenser le fait des mandataires,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : MANDATAIRE

Madame GABALY Duesse est et sera par suite de la région de vacances d'AQUALAC à compter du 10 juin 2020, pour le compte et sous la responsabilité de la région, élu, avec pour mission d'appliquer les dispositions des documents ci-dessous dans la zone de compétence de la zone.

ARTICLE 2 : PÉRENCE DES BOMMES

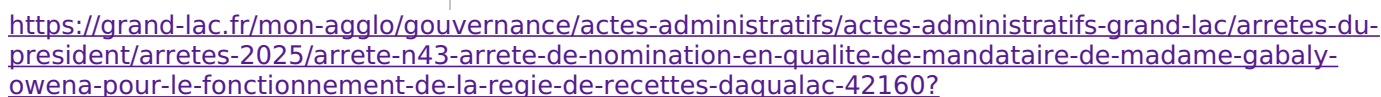
Madame GABALY Duesse est et sera par suite de la région de vacances d'AQUALAC à compter du 10 juin 2020, pour le compte et sous la responsabilité de la région, élu, avec pour mission d'appliquer les dispositions des documents ci-dessous dans la zone de compétence de la zone.

L'insouciance sera révisée selon les motifs et les circonstances pour la zone de compétence de la région.

ARTICLE 3 : MODALITÉS

Madame GABALY Duesse est et sera par suite de la région de vacances d'AQUALAC à compter du 10 juin 2020, pour le compte et sous la responsabilité de la région, élu, avec pour mission d'appliquer les dispositions des documents ci-dessous dans la zone de compétence de la zone.

47





GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.